

*Initiatives ministérielles*

Pour ce qui est du fond, on n'a pas à chercher de midi à quatorze heures. Deux cas suffisent pour illustrer la façon dont les produits génériques refrènt les prix des produits pharmaceutiques. L'un d'eux est un produit très populaire, le Valium, un médicament de marque fabriqué par Roche; 1 000 comprimés de 2 mg coûtent 63,50 \$ et 1 000 comprimés de 10 mg coûtent 144,50 \$.

Le Diazépam, son substitut générique, coûte beaucoup moins cher, soit 1 000 comprimés de 2 mg pour 5,50 \$ et 1 000 de 10 mg pour seulement 6,95 \$. Je pourrais donner quantité d'autres points de comparaison de ce genre, et c'est précisément l'une des raisons qui m'ont poussé à inscrire un amendement à l'ordre du jour.

Cet amendement a trait au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui, malheureusement, est encore à mes yeux un tigre dompté, un chat dépourvu de dents acérées. L'amendement, s'il est adopté, aura pour effet que, lorsque le conseil d'examen comparera les produits pharmaceutiques, il ne prendra pas en considération seulement leurs prix de gros, mais également leurs prix de détail.

Je pense que l'on pourrait continuer indéfiniment à comparer les médicaments génériques avec les autres. Je suis tout à fait en faveur de la protection de la propriété intellectuelle, mais j'estime que le projet de loi C-22 était un heureux compromis qui avait autorisé la croissance du secteur des génériques comme de celui des médicaments brevetés. On parle de création d'emplois dans le secteur des produits pharmaceutiques, mais n'oublions pas qu'il y aura des pertes d'emplois dans le secteur des génériques.

Je sais que d'autres désirent parler. Tout le monde a parlé du fait qu'il faut se conformer à l'ALENA et au GATT. Si nous devons être les scouts du monde et si nous devons pénaliser les Canadiens que nous sommes censés servir. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Terry Clifford (London—Middlesex):** Monsieur le Président, j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à écouter le député d'Annapolis—Hants. De temps à autre, il a d'excellents arguments.

Je pense que, dans ce cas précis, il a oublié une partie du travail du Parlement qui n'apparaît pas à la Chambre. Il oublie les heures passées en comité. J'aimerais bien entendre son calendrier du cheminement de ce projet de loi à la Chambre, mais il a oublié les comités. Peut-être se souvenait-il de leur existence lorsqu'il lui arrivait de

présider des comités. Il sait les heures que les députés passent en comité, et dans ce cas-ci, il faut savoir que de nombreux aspects du projet de loi ont été étudiés en comité où beaucoup d'excellents points ont été soulevés et où l'on a entendu les vues des Canadiens.

• (1300)

Il a dit qu'il y avait de bons points dans ce projet de loi, et nous sommes certainement heureux qu'il le mentionne. Il parle du droit à une invention et du fait qu'il faut récompenser les créateurs. Les Canadiens devraient être fiers que leur gouvernement prenne des mesures pour protéger et encourager les inventions, notamment dans un domaine d'envergure mondiale. Tout le monde sait que nous vivons aujourd'hui dans un marché mondial et que les individus et les entreprises doivent être concurrentiels si nous voulons que notre société survive à une époque comme celle-ci.

Le député reconnaît, tout comme ce projet de loi, qu'une des caractéristiques les plus importantes de ce dernier est le droit d'inventer un produit et de protéger cette invention. Les rapports qui traitent de ce projet de loi ont indiqué que, de l'insuline aux lasers, les découvertes médicales au Canada ne datent pas d'hier. Pour garder les découvertes au Canada, il faut avant tout en avoir la volonté.

Les Canadiens doivent être prêts à faire les investissements et les compromis nécessaires pour se concentrer sur les avantages à long terme plutôt qu'à court terme. C'est ce que nous devons faire dans ce cas-ci, c'est-à-dire nous concentrer sur un projet à long terme, dont les Canadiens pourront être fiers et qui aura des avantages durables. Nous parlons tous à la Chambre de l'expansion de notre économie, non seulement pour aujourd'hui, mais également pour le prochain millénaire. Nous devons adopter à la Chambre des lois qui favoriseront cette expansion. De toute évidence, ce projet de loi favorise l'expansion du secteur médical.

En fin de compte, avec la fabrication de meilleurs médicaments, on peut réaliser des économies dans les frais de santé, en diminuant la nécessité de traitements plus coûteux, comme l'hospitalisation et la chirurgie. Je sais qu'on en a débattu ici.

Le projet de loi C-91 encouragera la recherche de nouveaux remèdes, de nouveaux traitements et de nouveaux médicaments en récompensant ceux qui assument les risques de la recherche et du développement en pharmacologie. Il favorisera l'établissement d'une indus-